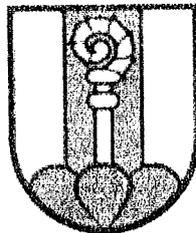


**Tarif
de location
de la
halle de gymnastique**

**Pré Paroz
Le Fuet**



Version 2011

Le conseil communal édicte le tarif de location de la halle de gymnastique suivant :

A. Location pour des manifestations

Catégorie A : Sociétés locales structurées

Catégorie B : Privés domiciliés dans la commune

Catégorie C : Sociétés et privés externes (domiciliés hors de la commune)

Libellé	Utilisation moins de 4h00			Utilisation plus de 4h00 (maxi 24h00)		
	A	B	C	A	B	C
Halle polyvalente, tables, chaises et frigo	150	150	300	300	300	600
Supplément pour utilisation de la scène et de la sonorisation	100	100	100	100	100	100
Supplément pour utilisation de la cuisine et du débit	100	100	100	100	100	100
Supplément pour utilisation de la vaisselle et du lave-vaisselle	50	50	50	50	50	50
Supplément pour pose, dépose et nettoyage du fond de protection	selon tarif horaire communal					
Supplément pour montage et démontage de la scène	selon tarif horaire communal					
Location du hall d'entrée avec tables et chaises	50	50	100	50	50	100

Remarques :

1. Dans ces prix sont compris l'électricité et le chauffage.
2. Le matériel manquant ou endommagé sera facturé.

Tarif de location pour la pratique du sport

Catégorie A : Sociétés locales structurées et privés domiciliés dans la commune

Catégorie B : Sociétés et privés externes (domiciliés hors de la commune)

Libellé	A	B
Utilisation de la halle de gymnastique – tarif horaire	20	30
Utilisation du terrain de sport – tarif horaire	10	15

Remarques :

1. Dans ces prix sont compris les douches, l'électricité et le chauffage.
2. Le matériel manquant ou endommagé sera facturé.
3. L'heure de fermeture (halle de gymnastique et terrain de jeux) est fixée à 22 heures.

Entrée en vigueur

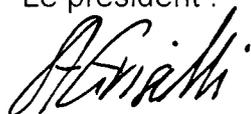
Le présent tarif d'utilisation de la halle de gymnastique entre en vigueur avec effet au 1er avril ~~mars~~ 2011. Il annule et remplace les tarifs du 21 mars 1991 et du 17 mars 1998.

Adoption

Le présent tarif a été adopté par le conseil communal de la commune de Saicourt lors de sa séance du 8 mars 2011.

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Le président :



S. Griselli

La secrétaire :



P. Paroz